

**Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins
8, Avenue de Ségur - 75350 PARIS 07 SP**

Sous Direction de la qualité
et du fonctionnement des établissements de santé
DHOS/E3/ Mission PMSI
Dossier suivi par :
Evelyne BELLARD
téléphone : 01 40 56 52 91
télécopie : 01 40 56 50 37
e-mail : dhos-e3-pmsi-urg@sante.gouv.fr

le 29 octobre 2001

**Le Chef de la Mission PMSI
à
Mesdames et Messieurs les
« Référents » des établissements de
santé participant à l'étude Précarité 2001**

*(étiquette d'identification des référents des
établissements)*

Objet : Étude « Précarité 2001 » : Transmission des questionnaires « volets précarité du patient »

Dans le cadre de la participation de votre établissement de santé à l'étude « Précarité 2001 », vous avez été nommé(e) « référent » de celui-ci pour cette opération.

A ce titre, veuillez trouver ci-joint un lot de questionnaires « volets précarité du patient ».

Le nombre de questionnaires qui vous sont adressés est fonction du nombre de lits MCO déclarés dans le « bulletin de participation » à l'étude (ou, pour les établissements de plus de 600 lits MCO souhaitant réaliser un recueil partiel, des capacités des seuls services sur lesquels portera l'enquête).

Ce lot de questionnaires devrait ainsi être suffisant pour permettre d'assurer l'exhaustivité du recueil, compte tenu :

- des restrictions du champ de l'enquête (exclusion des patients âgés de moins de 16 ans et des patients pris en charge en service de réanimation et en unité d'accueil et de traitement des urgences),
- et de la majoration d'environ 20 % du nombre de questionnaires adressés par rapport au nombre de lits MCO ainsi déclaré.

S'il s'avère, malgré ces précautions, que ce nombre de questionnaires attribués est insuffisant, vous pouvez contacter Evelyne BELLARD à la Mission PMSI (voir coordonnées en entête de ce courrier), afin qu'un lot de questionnaires supplémentaires vous soit adressé.

Il vous est conseillé de vérifier l'adéquation de ce nombre de questionnaires avant la (ou les) date(s) de coupe que vous avez retenue(s) dans votre établissement.

Vous trouverez, ci-joint en annexe, un rappel sur les modalités, le champ et le contenu de cette enquête.

Annexe technique

Niveau de recueil

Les « volets précarité » devant être couplés avec les RSA, le niveau de recueil des établissements de santé pour cette étude est identique à celui du recueil PMSI-MCO, soit en principe :

- le niveau « entité juridique » pour les établissements de santé financés par dotation globale,
- et le niveau « établissement géographique » pour les établissements sous OQN.

L'Assistance Publique de Paris et l'Assistance Publique de Marseille sont sollicitées dans le cadre de cette étude au niveau (de certains) de leurs « établissements géographiques ».

Champ de l'enquête

- « L'étude précarité » concerne les patients répondant aux critères suivants :
 - **patients âgés de 16 ans et plus** à la date de la coupe dans l'unité médicale où ils sont hospitalisés,
 - pris en charge en **hospitalisation complète (ou de semaine)**,
 - **dans une unité médicale MCO**, à l'exception des services de réanimation et des unités d'accueil et de traitement des urgences.
- Afin d'éviter des biais de sélection, les établissements de santé volontaires pour participer à cette étude s'engagent à enquêter l'ensemble des patients pris en charge dans l'ensemble de leurs unités médicales MCO, répondant aux critères mentionnés ci-dessus.
Toutefois, compte tenu du niveau de recueil mentionné ci-dessus, certains établissements de santé présentant plus de 600 lits installés en hospitalisation complète MCO ont été autorisés à réaliser cette étude partiellement, selon des modalités fixées avec la Mission PMSI.

Modalités de recueil

- L'étude précarité consiste en une coupe réalisée « un jour donné », avec la **possibilité pour les établissements de différer par unité médicale le jour de la coupe soit un mardi, un mercredi ou un jeudi au cours des semaines 48, 49 et 50 de 2001.**

Ainsi chaque unité médicale aura le **choix entre 9 dates** pour mener la coupe transversale :

- *le mardi 27 novembre,*
- *le mercredi 28 novembre,*
- *le jeudi 29 novembre,*
- *le mardi 4 décembre,*

- *le mercredi 5 décembre,*
- *le jeudi 6 décembre,*
- *le mardi 11 décembre,*
- *le mercredi 12 décembre,*
- *et le jeudi 13 décembre.*

- **Si au sein d'un même établissement de santé, les différentes unités médicales MCO peuvent retenir une date de coupe différente, en revanche, celle-ci doit être identique pour l'ensemble des patients hospitalisés dans une même unité médicale.**

Cette contrainte est liée à la récupération des RUM/RSS concernés par la coupe transversale.

Saisie informatique des questionnaires relatifs à « l'étude Précarité 2001 »

- L'ensemble des questionnaires relatifs à « l'étude Précarité 2001 » seront saisis à l'extérieur des établissements de santé par une Société prestataire de services (SEPSI-IRIS). Il est donc demandé de **respecter cette procédure d'envoi des questionnaires à la Société SEPSI-IRIS** (dont les coordonnées sont mentionnées sur les questionnaires), et non au Ministère. A cet effet, vous trouverez ci-joint une planche d'étiquettes préimprimées, à coller sur vos enveloppes d'expédition des questionnaires.
- Les « volets précarité du patient » seront ainsi à **retourner, pour saisie, avant le 10 janvier 2002.**

Adresse e-mail à communiquer à la Société SEPSI-IRIS

- Le fichier des questionnaires saisis sera retourné début mars 2002 au « référent » de chaque établissement. Cette transmission sera réalisée par courrier électronique. Pour les établissements qui ne disposent pas d'adresse e-mail, cet envoi sera assuré par courrier traditionnel.
- Il est ainsi demandé aux établissements qui n'ont pas renseigné d'adresse e-mail sur le « bulletin de participation » à l'étude de **communiquer celle-ci à SEPSI-IRIS, accompagnée du N° FINESS de l'établissement** (pour identification) :
 - à l'adresse de SEPSI-IRIS mentionnée sur les « volets précarité du patient »,
 - ou à son adresse électronique : servicebureau@sepsi.fr
- Si le « référent » ne possède pas d'adresse e-mail, une autre adresse électronique (par exemple, celle du DIM ou de la Direction de l'établissement) peut être communiquée.

Extraction, couplage et anonymisation des RSS concernés par la coupe « Précarité »

- Outre l'analyse des composantes et de la prévalence de la précarité des patients hospitalisés en MCO, cette étude a pour objectif de mesurer le surcoût lié à la précarité des patients, à pathologie (GHM) identique, et en termes d'allongement de la durée de séjour.
A cet effet, pour chaque patient concerné par la coupe, le « volet précarité » sera couplé avec le RUM-RSS produit au cours du recueil PMSI-MCO¹ (voir schéma ci-joint).
- L'extraction, le couplage et l'anonymisation des RSS concernés par la coupe précarité seront réalisés à l'aide d'un **logiciel spécifique**, qui sera développé par le CTIP et adressé aux établissements.
- Le couplage RUM-RSS / « Volet précarité du patient » sera réalisé à partir de certaines données indirectement nominatives, communes aux deux supports d'information : numéro d'unité médicale, date de présence du patient dans l'unité médicale, date de naissance du patient et sexe du patient. Un « numéro de précarité » (présent sur chaque « volet précarité du patient ») sera alors attribué à chaque RSS, à l'issue du couplage.
- Ce logiciel aura également pour fonction d'anonymiser, outre les RSS concernés par la coupe Précarité et ainsi couplés, les « volets précarité du patient ».
- A l'issue de ces différents traitements, **le « référent » de chaque établissement participant à l'étude retournera en avril 2002 à la Mission PMSI un fichier de données totalement anonymisées** et comportant :
 - le « volet organisation de l'établissement »
 - les « RSA – précarité »,
 - et les « volets précarité du patient ».

Déclaration CNIL

- Le « volet précarité du patient » constitue un recueil indirectement nominatif. A ce titre, la Mission PMSI a soumis celui-ci à l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).
- En accord avec la CNIL, la demande d'avis réalisée par la DHOS dispense de cette démarche l'ensemble des établissements concernés par l'étude et par le test de celle-ci. Ceux-ci pourront néanmoins exploiter les informations qui leur sont propres, sous réserve qu'elles soient préalablement anonymisées à l'aide du logiciel réalisé spécifiquement à cette fin par le Centre de traitement de l'information du PMSI (CTIP). Les informations traitées par la DHOS seront elles aussi anonymisées préalablement par ce même logiciel fourni aux établissements.

¹ Ce couplage de données (« volet précarité du patient » / RSS) fournira par ailleurs des informations présentant un intérêt dans le cadre d'études épidémiologiques plus larges (par exemple, sur les pathologies de la précarité).

Calendrier des opérations

- **Septembre 2001** : Sollicitation des établissements
- **15 octobre 2001** : Délai d'envoi par les établissements du bulletin de participation à l'étude (avec désignation d'un « référent) et du « volet organisation de l'établissement »
- **Début novembre 2001** : Le « référent » reçoit la documentation et les questionnaires nécessaires au recueil ainsi qu'une invitation à la journée de formation – information (avec programme de la journée)
- **9 novembre 2001 (de 10 heures à 16 heures)** : Journée de formation - information réservée aux référents des établissements participant à l'étude « Précarité 2001 »
- **Du 27 novembre au 13 décembre 2001** : Recueil des « volets précarité du patient »
- **10 janvier 2002** : Délai d'envoi par les établissements des « volets précarité du patient » pour saisie
- **Début mars 2002** : Envoi aux établissements du fichier de leurs données « Précarité » saisies et du logiciel d'extraction, de couplage et d'anonymisation des données
- **Avril 2002** : Les établissements envoient à la Mission PMSI le fichier des données anonymisées de l'étude « Précarité 2001 »
- **Automne 2002** : La Mission PMSI adresse aux établissements les résultats nationaux de l'étude « Précarité 2001 » ainsi que leur « image » respective.